



Horaire 2x8 spéciale et heures sup

Par **poool**, le **21/11/2013** à **20:11**

Bonjour
Actuellement employé en CDI depuis 7 mois je voudrais avoir des informations sur mes horaires de travail .J'ai signé un contrat avec les horaires 8h-12h et 13h-17h sur les postes "assistant Machine et assistant bureau d'étude". Je suis bien sur rentrée au smic....et j'y suis encore [smile4]
L'entreprise fonctionnant bien les patrons sont venus nous demandés de faire du travail en 2x8 qui au début ne donnait droit à aucune prime pour ce décalage horaire.
Cela a changer depuis peu nous percevons 35 euro par semaine. Es beaucoup ?pas beaucoup?
Mais ces horaires sont un peu différent d'un 2x8 classique car les horaires ne sont jamais les même d'un jour à l'autre:
Le lundi je prend a 6h pour finir à 15h
Le mardi je prend à 10h pour finir à 19h
le mercredi je prend a 6h pour finir à 15h
Le jeudi je prend à 10h pour finir à 19h
et le vendredi je prend à 6h pour finir à 15h.
Sachant que je met 40 minutes pour aller au travail sa fait partir tôt et rentré tard....
Alors es légale de faire ces Horaires? De plus nous n'avons pas signé d'avenant pour ces horaires.
Merci de m'aider
Ps les responsables veulent étendre le 2x8 jusqu'à 21 h le soir...